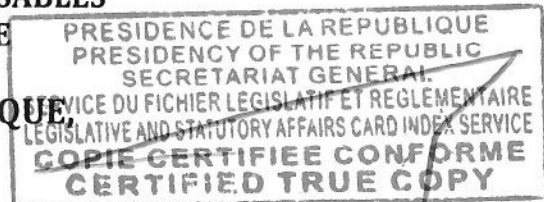

 2022/299
 DECRET N° _____ DU 14 JUIL 2022

**PORTANT NOMINATION DE RESPONSABLES
 AU MINISTERE DE LA DEFENSE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



- Vu** La Constitution ;
- Vu** La Loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la Défense ;
- Vu** La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- Vu** Le Décret n°80/257 du 14 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées modifié par le Décret n°84/926 du 30 juillet 1984 ;
- Vu** Le Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Le Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu** Le Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2001/191 du 25 juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n°84/010 du 13 janvier 1984 fixant les avantages attachés au commandement militaire ;
- Vu** Le Décret n°2004/178 du 1^{er} juillet 2004 modifiant certains articles du Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Le Décret n°2005/015 du 13 janvier 2005 portant création et organisation du Centre d'Enseignement Militaire Supérieur ;
- Vu** Le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- Vu** Le Décret n°2018/148 du 21 février 2018 portant modification du Décret n°2014/308 du 14 août 2014 modifiant le Décret n°2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du commandement militaire territorial ;
- Vu** Le Décret n°2018/149 du 21 février 2018 portant modification des dispositions du Décret n°2001/183 du 25 juillet 2001 portant réorganisation des formations de combat de l'Armée de Terre,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnels Officiers dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Défense :

I. ADMINISTRATION CENTRALE

ETAT-MAJOR DES ARMEES

SERVICES DIRECTEMENT RATTACHES AU CHEF D'ETAT-MAJOR DES ARMEES

COMMANDEMENT DES ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION INTERARMEES

ECOLE SUPERIEURE INTERNATIONALE DE GUERRE

Commandant

Général de Brigade NKA Valère

II. COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

A. REGIONS DE GENDARMERIE

1. PREMIERE REGION DE GENDARMERIE

Commandant

Général de Brigade TOUNGUE Elias

2. DEUXIEME REGION DE GENDARMERIE

Commandant

Général de Brigade EKONGWESSE Divine NNOKO

3. CINQUIEME REGION DE GENDARMERIE

Commandant

Général de Brigade HOUSSEINI DJIBO

B. REGIONS MILITAIRES INTERARMEES

1. CINQUIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Général de Brigade BOUBA DOBEKREO

2. QUATRIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

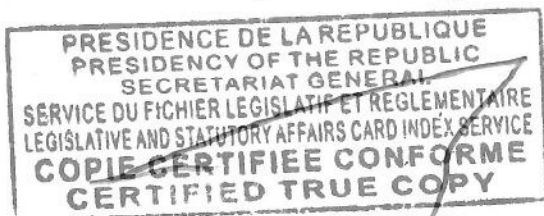
SECTEUR N°1 DE LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE DE LA COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD

Commandant

Colonel TIOKAP Pierre Loti

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-



Yaoundé, le 14 JUIL 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul BIYA -